



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LÉVIS ET DE SAINT-LAMBERT : UN INSTRUMENT POUR LA QUALITÉ DE LA VIE, L'ENVIRONNEMENT, LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Lévis, le 24 mars 2004. - Le maire de Lévis, M. Jean Garon, a dévoilé aujourd'hui les grandes lignes du projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la Ville de Lévis. « Nous sommes fiers du travail de réflexion, d'analyse et de planification qui a mené à la rédaction de ce Plan de gestion et c'est avec beaucoup de confiance que nous le soumettrons, au cours des prochaines semaines, à la consultation publique », a déclaré M. Garon.

« Ce premier Plan de gestion, bonifié par l'apport des citoyens, sera un instrument précieux pour l'amélioration de la qualité de vie, la protection de l'environnement mais aussi pour le développement économique et social de notre milieu », a ajouté M. Garon.

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de Lévis couvre également le territoire de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, les deux villes partageant la gestion du site d'enfouissement sanitaire localisé à ce dernier endroit. Il a donc été adopté simultanément par les deux conseils municipaux lundi soir dernier et fera l'objet de consultations publiques sur les deux territoires.

Pour la présentation du projet de PGMR et du calendrier des consultations, M. Garon était accompagné par Mme Béatrice Demers, MM. Pierre Brochu et Jeannot Demers, tous membres du Conseil de la Ville et membres de la Commission consultative nouvellement formée en vue des prochaines consultations publiques sur le sujet. D'autres membres de la même commission consultative étaient également présents. Notons qu'en plus des élus, ces personnes représentent des groupes environnementaux et communautaires, le milieu syndical et celui des affaires.

Doubler le taux de récupération

Comme a tenu à le souligner M. Garon, le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la Ville de Lévis poursuit des objectifs ambitieux. Il envisage notamment de porter le taux de récupération des matières résiduelles du secteur résidentiel de 31 % à 60 % d'ici 2008.

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

2210, chemin du Fleuve, bureau 101, Saint-Romuald (Québec) G6W 1Y5

À cette fin, le projet de PGMR propose de mettre en place une série de mesures qui respectent les grands objectifs reliés au concept « 3 RVÉ ». Cette abréviation réfère plus précisément à la **R**éduction à la source, au **R**éemploi, au **R**ecyclage, à la **V**alorisation et ultimement à l'**É**limination. Notons au passage que les objectifs énoncés par le projet de PGMR visent à se conformer aux orientations définies par le gouvernement dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

Plus précisément encore, le projet de PGMR touche l'ensemble de la problématique reliée à la gestion des matières résiduelles. Les mesures qu'il propose concernent et sollicitent tous les secteurs d'activités. C'est ainsi que parmi les mesures proposées retrouvent-on les suivantes :

- la prévention et la réduction à la source
- la récupération et la valorisation des matières recyclables
- la récupération et la valorisation des matières putrescibles
- la récupération et la valorisation des résidus domestiques dangereux (RDD), des encombrants et des textiles
- la récupération et la valorisation des résidus de construction, de rénovation et de démolition
- la récupération et la valorisation des boues résiduaires
- et finalement, l'élimination par enfouissement et incinération des produits sans valeur.

La mise en place de ces mesures implique l'utilisation maximale des infrastructures existantes et la construction de nouvelles infrastructures destinées à la récupération et à la valorisation des matières résiduelles produites sur le territoire. C'est pourquoi le projet de PGMR propose la création d'une vaste zone dédiée à la récupération et à la valorisation localisée à proximité de l'incinérateur de Lévis.

« Nous avons la chance d'avoir sur notre territoire à la fois un incinérateur, un site d'enfouissement sanitaire et une des principales entreprises québécoises de recyclage et de valorisation des matières résiduelles, la Société Via. À nous d'en tirer partie en dirigeant les bonnes choses à la bonne place, en optimisant nos circuits de cueillette et en maximisant les économies d'échelle que permet l'existence d'une ville de 125 000 habitants », a déclaré M. Garon.

« En faisant preuve de rigueur et d'innovation pour aller chercher tous les revenus provenant de la valorisation des produits recyclés et toutes les économies liées à la réduction des volumes de déchets incinérés ou enfouis, il sera possible de contrôler l'inévitable hausse des coûts liée à la mise en vigueur du PGMR », a déclaré M. Garon.

Pour l'instant, le Plan de gestion des matières résiduelles est à l'état de projet. Sous cette forme, il sera soumis à la consultation publique lors de deux séances prévues à Saint-Lambert-de-Lauzon le 10 mai et à l'hôtel de Ville de Lévis le 12 mai. Entre temps des copies sont disponibles pour la consultation à la bibliothèque Lauréat-Vallières. On peut aussi consulter le projet de PGMR et ses annexes sur le site Internet de la Ville de Lévis dont l'adresse est : www.ville.levis.qc.ca .

Les citoyens et les citoyennes sont invités à prendre connaissance du projet de Plan de gestion des matières résiduelles et à participer en grand nombre lors des séances de consultation du 10 et du 12 mai prochain.

-30-

Source : André Roy
Direction des communications
Tél. : 835-8288

ANNEXE

COMMISSION DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA VILLE DE LÉVIS

LISTE DES MEMBRES

Mme Julie Boudreault, représentante des groupes de protection de l'environnement

M. André Carbonneau, représentant du milieu des affaires

M. André Poitras, représentant du milieu sociocommunautaire

M. Louis Hallé, président du Syndicat des enseignants du Cégep de Lévis-Lauzon, représentant du milieu syndical

M. Langis Barbeau, membre du Conseil de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon

Mme Béatrice Demers, membre du Conseil de la Ville

M. Pierre Brochu, membre du Conseil de la Ville

M. Jeannot Demers, membre du Conseil de la Ville

Mme Sylvie Dionne, chef du Service de l'accès à l'information et de la gestion des documents, secrétaire de cette Commission